

# Conditions générales

## Journée de formation – 24 avril 2026 – Miramont/ Saicourt

Sécurité incendie | Premiers secours | BLS/AED | Gestion des risques (pro & outdoor)

### 1. Inscription et paiement

Par son inscription, le participant ou l'entreprise s'engage au paiement de la journée de formation. Le règlement doit être effectué d'avance, au moment de l'inscription, sur le compte suivant :

**CH62 0078 8000 0508 9279 5 Banque Cantonale de Genève**

Miramont Horse Trekking Hostel Sàrl, Route de la Scierie 37, 2732 Saicourt

Une facture acquittée peut être fournie sur demande..

### 2. Attestation et certificat BLS/AED

La participation à l'intégralité de la journée de formation donne droit à :

- une **attestation de participation** à la formation Sécurité incendie,
- le **certificat officiel BLS/AED** délivré conformément aux directives du Swiss Resuscitation Council (SRC).

Le certificat atteste des compétences en réanimation cardio-pulmonaire (RCP), en mise en position latérale de sécurité et en utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (AED).

Le certificat est valable 2 ans et peut être renouvelé par la participation à une session de mise à jour des compétences conformément aux directives en vigueur.

### 3. Conditions d'annulation et absence

#### En cas d'annulation Annulation **par le participant**

- jusqu'à 60 jours avant la date de la formation, des frais correspondants à 50 % du prix de la journée sont dus ;
- dans les 30 jours précédent la formation, le montant total de la formation est dû.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas d'absence le jour de la formation ou de participation partielle, le montant total de la formation reste dû.

#### Annulation **par l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la journée de formation jusqu'à 10 jours avant sa date, notamment en cas de nombre insuffisant de participants.

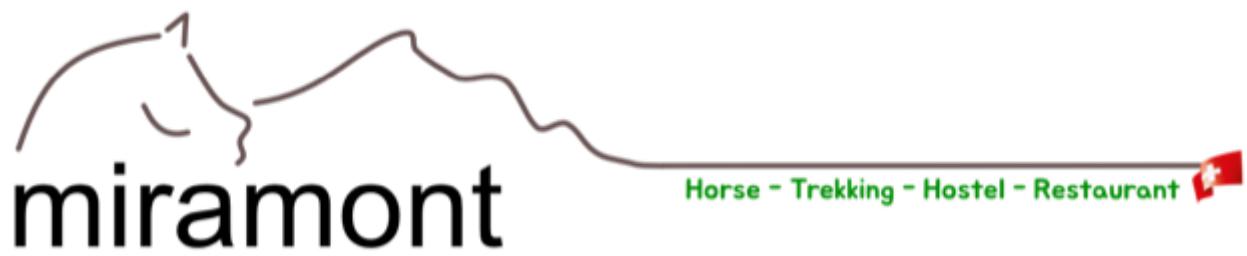
Dans ce cas, les montants déjà versés par les participants seront intégralement remboursés. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé.

### 4. Comportement et responsabilité

Les participants sont tenus d'adopter une attitude respectueuse envers le matériel, les formateurs et les autres participants. Tout dommage matériel causé par le participant sera à sa charge.

### 5. Dispositions finales

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige relatif à la formation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Berne.



## Bulletin de versement/ Einzahlungsschein/ Payment slip

### Récépissé

Compte / Payable à  
CH62 0078 8000 0508 9279 5  
Miramont Horse Trekking Hostel Sàrl  
Route de la Scierie 37  
2732 Saicourt

### Payable par

Monnaie      Montant  
CHF           

Point de dépôt

### Section paiement



### Compte / Payable à

CH62 0078 8000 0508 9279 5  
Miramont Horse Trekking Hostel Sàrl  
Route de la Scierie 37  
2732 Saicourt

### Payable par

Monnaie	Montant
CHF	<input type="text"/>